

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement 2026-15

Veillez prendre avis que lors de la séance régulière du 9 septembre 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté le Règlement numéro 2026-15 abrogeant le règlement 2022-09 et modifiant le règlement sur la sécurité incendie 2015-14.

Le règlement 2026-15 peut être consulté sur le site de la municipalité ou à la Mairie, au 9 rang de la Montagne à Saint-Étienne-de-Bolton aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton ce 10 septembre 2026

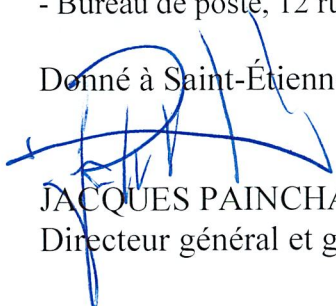
JACQUES PAINCHAUD
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Painchaud, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Mairie au 9, rang de la Montagne
- Site internet www.sedb.qc.ca
- Bureau de poste, 12 rue principale

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, 10 septembre 2026



JACQUES PAINCHAUD
Directeur général et greffier-trésorier par intérim